

# COMMUNIQUE DE LA MAIRIE DE RIVES DE L'YON

## AMENAGEMENT PROVISOIRE DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL DU 31/10/2020

#### AVEC LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES

L'équipe municipale a organisé ce samedi matin un temps de travail et d'échanges avec les représentants des parents d'élèves des écoles de RIVES DE L'YON concernant l'aménagement des plages horaires d'accueil dans les structures périscolaires de la commune.

La Mairie a exposé les motifs conduisant à ces modifications en la mesure où elle est confrontée à un manque de personnel pour couvrir les besoins liés aux accueils de manière égalitaire. L'objectif premier de la collectivité est de garantir au maximum la sécurité des enfants et d'éviter les brassages entre élèves de classes différentes pour limiter les risques de diffusion du virus en cas de contamination d'un seul individu. Le but est d'éviter toute fermeture d'école en son entier. Cette méthode de non-brassage requière un minimum de 21 postes d'animateurs communaux afin de maintenir les enfants en groupes identifiés tout au long de la journée.

Afin de tenir compte des besoins des familles et de mettre en place un dispositif permettant de pérenniser le non-brassage des élèves, l'accueil des enfants se fera dès le lundi 2 novembre 2020 :

- sur inscription pour les familles ayant un besoin impératif de prise en charge de leurs enfants dès 7 heures 15 le matin ou jusqu'à 18 heures 45 le soir.

Les familles concernées doivent adresser un courriel précisant le niveau et le nom de l'enseignant de leur enfant à l'adresse suivante : [enfancejeunesse@rivesdelyon.fr](mailto:enfancejeunesse@rivesdelyon.fr)

**Tous les parents pouvant trouver un mode de garde alternatif sur ces créneaux horaires sont invités à le privilégier.**

Des bénévoles et des élus disponibles viendront en renfort pour soutenir les agents communaux le temps que les nouveaux recrutements nécessaires aient été opérés.

Le lundi 2 novembre 2020, les enfants n'ayant pu être inscrits par voie électronique seront malgré tout accueillis.

Un groupe de travail est désormais constitué avec les parents d'élèves pour suivre l'évolution de la situation scolaire pendant cette période de pandémie grave et résoudre toutes les difficultés à ce sujet.

Ce groupe sera systématiquement consulté avant toute prise de décision et un 1<sup>er</sup> bilan d'étape interviendra le samedi 7 novembre prochain.

La municipalité agit avec un esprit de responsabilité et de protection des enfants qui lui sont confiés dans ses structures. Elle privilégiera toujours la préservation de la vie humaine sur toute autre considération. Elle engagera systématiquement les besoins financiers adéquats pour répondre aux nécessités de sécurité tout en veillant à ce que chacun soit écouté.

**Christophe HERMOUET**

Maire de Rives de l'Yon